Le Lien de l' « EFSA » l'autorité européenne de sécurité des aliments
Concernant le biphénol-A en francais
Source : http://www.efsa.europa.eu/cs/ContentServer?locale=I17862075381 6&c=Page&pagename=efsaSearch&st=bisphenol+A

Q&R assistance à la clientèle

Sommaire

Qu'est-ce que le bisphénol-A ?

Le bisphénol-A (BPA) est un composant chimique principalement utilisé dans la fabrication de plastique polycarbonate et de résines époxy. Le plastique polycarbonate est mis en œuvre dans les biberons (ainsi que les bouteilles d'eau, les appareils médicaux et les équipements sportifs), car il est moins susceptible de se fissurer ou de se casser, ce qui peut provoquer des blessures.

Pourquoi certains scientifiques sont-ils d'avis que le BPA employé dans les biberons présente un danger ?

Certains scientifiques s'inquiètent que le BPA ne migre dans le liquide contenu dans le biberon, en particulier si les biberons sont chauffés à très haute température, et que le produit chimique ne soit nocif pour la santé, surtout celle des jeunes enfants. Il faut noter qu'à ce jour, il n'y a pas eu d'études concluantes sur les effets du BPA chez les humains. Les preuves disponibles pour le moment reposent principalement sur l'étude d'animaux de laboratoire comme les souris. En juillet 2008, l'Agence européenne de la sécurité des aliments est arrivée à la conclusion que le corps humain éliminait et métabolisait le BPA nettement plus vite que celui des rongeurs et que cet ensemble de données réduisait la portée d'une éventuelle influence du BPA rapportée dans des études réalisées sur des rongeurs et utilisées pour l'évaluation des risques chez l'homme.

Pourquoi les biberons à base de BPA n'ont-ils pas été interdits partout dans le monde ?

L'utilisation de plastique dans la fabrication des biberons est réglementée par des instances comme l'Agence européenne de la sécurité des aliments et la FDA américaine (Food and Drug Administration). La FDA a estimé que le BPA pouvait être « utilisé en toute sécurité dans les articles en contact avec des aliments ». En juin 2008, elle a réaffirmé son opinion, acquise de longue date, concernant l'innocuité du polycarbonate en contact avec des denrées alimentaires, y compris dans les biberons. Le 23 juillet 2008, l'Agence européenne de la sécurité des aliments a réaffirmé sa position sur le BPA. Elle a conclu que les humains, dont les nouveau-nés, étaient capables de métaboliser et d'éliminer rapidement le BPA à des doses inférieures à 1 milligramme par kilo de poids corporel et par jour et que l'absorption quotidienne admissible préconisée en 2006 était dans ces limites.

Si l'on en croit les informations données sur le site Internet de l'Agence européenne de la sécurité des aliments, un bébé de trois mois nourri au biberon, pesant environ 6 kg, devrait absorber plus de quatre fois le nombre habituel de biberons de lait maternisé par jour avant d'atteindre la DJA* (dose journalière admissible).

* La DJA correspond à l'estimation de la quantité d'une substance, exprimée en fonction du poids corporel, qui peut être ingérée par jour sans risque appréciable.

Concernant le bisphénol A, le gouvernement canadien a déclaré : « Bien que la science nous indique que les niveaux d'exposition des nouveau-nés et des nourrissons sont inférieurs à la dose nocive, c'est le principe de précaution qui prévaut. »
Source : http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/minist/speeches-discours/2008_04_18-eng.php

Les biberons Philips AVENT contiennent-ils du bisphénol A (BPA) ?

Les biberons réutilisables Airflex de Philips AVENT sont fabriqués en polycarbonate et contiennent de ce fait du BPA, mais les parents doivent savoir que l'utilisation de polycarbonate dans des matériaux en contact avec des denrées alimentaires est autorisée sur tous les marchés où nos produits sont vendus, dont l'Amérique du Nord et l'Europe. Aux parents désireux de trouver une alternative au plastique polycarbonate, Philips AVENT propose d'autres produits exempts de BPA :

- le système Philips AVENT Via est à base de polypropylène (exempt de BPA) ;
- le système Philips AVENT Tempo emploie des sachets jetables en polyéthylène (exempt de BPA). Remarque – le biberon est fabriqué en polycarbonate (contient du BPA), mais les liquides et ce plastique à base de BPA n'entrent pas en contact ;
- l'ensemble de la gamme Philips AVENT Magic est à base de polypropylène et d'évoprène (exempts de BPA) ;
- d'ici à la fin de l'année, Philips AVENT va procéder au lancement mondial d'un nouveau biberon en polyethersulphone (PES), exempt de BPA.

Tous nos produits sont interchangeables avec les tétines Philips AVENT, sont fabriqués en polypropylène ou polyéthylène, qui sont tous deux exempts de BPA.

Les tire-lait Philips AVENT contiennent-ils du BPA ?

Certains composants des tire-lait iQ sont fabriqués à base de plastique polycarbonate et contiennent de ce fait du BPA. Certains scientifiques s'inquiètent que le BPA ne migre dans le liquide contenu dans le biberon, en particulier si les biberons sont chauffés à très haute température et que le produit chimique ne soit nocif pour la santé, surtout celle des jeunes enfants. Étant donné que le liquide n'est pas conservé dans le tire-lait, cette inquiétude n'est pas de mise.

Allez-vous commercialiser un biberon sans BPA ?

Nous allons commercialiser un nouveau biberon sans BPA qui viendra s'ajouter à notre gamme existante de produits pour l'alimentation des nourrissons.

En quelle matière ce nouveau biberon sera-t-il fabriqué ?

En polyethersulphone, en abrégé PES. Il s'agit d'un plastique exempt de BPA, de couleur miel.

Comment ce nouveau biberon se présentera-t-il ?

Quand ce nouveau biberon sera-t-il disponible ?

Notre nouveau biberon réutilisable exempt de BPA sera commercialisé à l'échelle mondiale dans les prochains mois. Nous n'avons pas d'informations précises à ce stade.

Allez-vous procéder au rappel des biberons contenant du BPA ?

Non. Nous avons entière confiance en nos biberons et nous ne voyons aucune raison de les retirer du commerce. Ce point de vue est corroboré par les instances de réglementation et les gouvernements de par le monde, qui ont autorisé l'utilisation de BPA dans les produits en contact avec des denrées alimentaires.

Vous avez promis une plus grande transparence aux parents. Comment allez-vous procéder ?

Nous sommes persuadés de la nécessité de donner aux parents toute l'information qu'ils souhaitent pour leur permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause, en particulier dans un contexte où règnent les conjectures et la confusion. Dès lors, nous allons faire figurer des informations relatives aux matières utilisées sur l'emballage de nos produits d'alimentation pour bébés. Le conditionnement mentionnera expressément que les biberons sont fabriqués à base de polycarbonate, polypropylène ou polyethersulfone (PES). Nous préciserons sur l'emballage que notre biberon au PES est exempt de bisphénol A.

Qu'allez-vous aussi faire pour aider les parents ?

Nous avons mis sur pied une ressource en ligne (pour l'instant uniquement aux USA, au Canada et a u Royaume-Uni). Sa mission : aider les parents à mieux connaître les matériaux employés dans la fabrication de nos produits, répondre aux questions qu'ils se posent sur l'utilisation du plastique polycarbonate et les orienter vers d'autres sources d'information.

Allez-vous cesser progressivement la fabrication à base de polycarbonate ?

Nous fabriquons des biberons depuis près de 25 ans et nous avons entière confiance en nos produits. Dès lors, nous ne voyons à ce stade aucune raison de cesser la fabrication à base de polycarbonate. Néanmoins, nous continuerons d'envisager toutes les pistes.

Les biberons Philips AVENT en polycarbonate sont-ils sans danger ?

En juin 2008, la FDA a réaffirmé son opinion, acquise de longue date, concernant l'innocuité du polycarbonate en contact avec des denrées alimentaires, y compris dans les biberons, pour conclure que « les produits à base de BPA actuellement sur le marché étaient sûrs et que le niveau d'exposition au BPA en contact avec des denrées alimentaires était sans danger, y compris pour les nourrissons et les enfants. » Cette conclusion rejoint les études réalisées par des instances en Europe et au Japon.

Le 23 juillet 2008, l'Agence européenne de la sécurité des aliments a réaffirmé sa position sur le BPA. Elle a conclu que les humains, dont les nouveau-nés, étaient capables de métaboliser et d'éliminer rapidement le BPA à des doses inférieures à 1 milligramme par kilo de poids corporel et par jour et que l'absorption quotidienne admissible préconisée en 2006 était dans ces limites.

Si l'on en croit les informations données sur le site Internet de l'Agence européenne de la sécurité des aliments, un bébé de trois mois nourri au biberon, pesant environ 6 kg, devrait absorber plus de quatre fois le nombre habituel de biberons de lait maternisé par jour avant d'atteindre la DJA* (dose journalière admissible).

* La DJA correspond à l'estimation de la quantité d'une substance, exprimée en fonction du poids corporel, qui peut être ingérée par jour sans risque appréciable.

Nous voulons donner le choix aux parents qui utilisent nos produits. Dans la gamme Philips, vous trouverez donc des produits à base de matériaux exempts de BPA qui sont aussi, totalement interchangeables.

Comment l'interdiction préconisée par Santé Canada a-t-elle été accueillie ?

L'évaluation de Santé Canada (ministère fédéral de la Santé) est toujours en cours. Cette instance n'a pas encore interdit les produits à base de BPA. Cependant, nous savons qu'elle est susceptible de le faire à l'échéance du délai de 60 jours qu'elle a accordé aux parties intéressées pour formuler leurs commentaires et à l'issue de la publication des réglementations. Cependant, nous examinerons avec diligence les décisions rendues par Santé Canada et continuerons de respecter les réglementations du Canada, comme nous le faisons dans tous les pays où sont vendus les produits AVENT.

Concernant le bisphénol A, le gouvernement canadien a déclaré : « Bien que la science nous indique que les niveaux d'exposition des nouveau-nés et des nourrissons sont inférieurs à la dose nocive, c'est le principe de précaution qui prévaut. »
Source : http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/minist/speeches-discours/2008_04_18-eng.php

Et si une interdiction devait entrer en vigueur ?

Nous nous conformerions évidemment à toutes les réglementations édictées par Santé Canada. Entre-temps, nous continuerons à offrir le choix aux parents canadiens en fournissant notre nouveau biberon exempt de BPA, le système VIA et la gamme Magic.

Est-il exact que vous n'avez réagi qu'à l'annonce de l'interdiction par Santé Canada et dans la foulée de la couverture médiatique qui a suivi ?

Non, notre nouveau biberon exempt de BPA est en cours de développement depuis plus d'un an pour faire en sorte qu'il respecte les normes strictes que réclament les parents, y compris les mêmes atouts anti-coliques de nos autres biberons réutilisables.

À quelle température peut-on chauffer les biberons sans danger ?

Certaines études ont conclu que le niveau de migration du bisphénol A du plastique polycarbonate vers le liquide dépendrait plus de la température du liquide plutôt que de l'ancienneté du récipient, c'est-à-dire, que la migration serait plus importante à haute température. Cependant, les organismes de contrôle, dont la FDA, ont révisé ces études et continuent d'indiquer que les biberons avec BPA peuvent être utilisés pour contenir de la nourriture et des liquides.

Si vous vous posez des questions sur la température à laquelle chauffer vos biberons, Philips AVENT suggère d'utiliser un chauffe-biberon qui peut être programmé pour chauffer les liquides en fonction du volume, ce qui aide à régler la température. Nous déconseillons de réchauffer les biberons au micro-ondes, car ce mode de préparation altère la composition du lait maternel et du lait maternisé et peut générer des « points chauds » dans le liquide.

Quels sont les numéros des biberons Philips AVENT ? J'ai entendu que le numéro 7 devrait être évité.

Souvent évoqué, le numéro 7 se présente sous le pictogramme

et n'indique PAS qu'un article contient du BPA. Il s'agit d'un mode d'étiquetage international qui indique le type de plastique mis en œuvre et son recyclage éventuel. Le numéro 7 est utilisé pour tous les polycarbonates, aussi bien pour ceux qui contiennent du BPA que pour ceux qui n'en contiennent pas. Il s'applique aussi à d'autres plastiques qui ne sont pas polycarbonates. La présence du code de recyclage 7 n'indique donc pas la présence de BPA. Pour aider les parents, Philips AVENT va instaurer un étiquetage plus clair sur les biberons.

Pourquoi un numéro n'apparaît-il pas sur les biberons Philips AVENT ?

Ces pictogrammes ont été instaurés pour identifier les plastiques recyclables. Vu la confusion qui règne sur le marché, Philips AVENT a cependant décidé de revoir sa politique en proposant un étiquetage plus clair, tant sur ses biberons que sur l'emballage.

N'est-il pas plus sûr d'utiliser des biberons en verre ou fabriqués à base d'autres matériaux ?

Les parents ont le choix parmi un large éventail d'autres matériaux et nous le respectons. Dans notre gamme de produits exempts de BPA, les parents peuvent donc déjà trouver des solutions conformes à leurs attentes en matière d'alimentation de bébé. C'est aussi la raison à la base de la commercialisation de notre nouveau biberon exempt de BPA.

On conseille de ne pas verser d'eau bouillante dans les biberons. Qu'en pense Philips AVENT ?

S'agissant de la migration du BPA, certaines preuves font état d'une migration accrue à haute température. Cette migration est nettement inférieure aux limites établies par l'EFSA. Néanmoins, si les parents sont inquiets, nous leur conseillons de faire bouillir l'eau directement dans une bouilloire et de la laisser refroidir dans ce récipient avant de la verser dans un biberon stérilisé.

On conseille de ne pas utiliser de biberons fendillés ou endommagés. Philips AVENT est-elle d'accord ?

Oui. C'est déjà mentionné dans notre mode d'emploi qui précise : « Une trop grande concentration de produits détergents peut finir par fendre le plastique. Dans ce cas, remplacez l'article immédiatement. Nous recommandons de procéder de la sorte, non parce que les biberons contiennent du BPA, mais parce que les biberons fendillés sont plus difficiles à nettoyer et peuvent présenter un risque de fuite à l'origine de lésions pour le nourrisson.

L'utilisation de stérilisateurs pour micro-ondes est-elle sans danger ?

Nous ne pouvons nous prononcer que pour le stérilisateur pour micro-ondes Philips AVENT. Utilisés depuis plusieurs années, les stérilisateurs pour micro-ondes constituent une méthode de stérilisation rapide et efficace, idéale pour les parents très sollicités. Le stérilisateur pour micro-ondes de Philips AVENT est conforme à toutes les normes de sécurité en vigueur. Exempt de BPA, il est réalisé en polypropylène.

L'utilisation de stérilisateurs à vapeur est-elle sans danger ?

Là encore, nous ne pouvons parler que pour notre stérilisateur à vapeur, qui répond à toutes les normes de sécurité en vigueur à l'échelle mondiale pour les appareils électriques. Exempt de BPA, il est réalisé en polypropylène.

Puis-je obtenir un remboursement en magasin en échange de mes biberons AVENT ?

Nous avons entière confiance dans nos biberons existants, qui ont été utilisés par des millions de bébés en bonne santé dans plus de 70 pays du monde entier, et ce depuis leur lancement il y a plus de 20 ans. Dès lors, nous ne procédons pas à leur remboursement.

Si vous avez des inquiétudes concernant nos biberons, nous vous invitons à essayer l'un des autres produits d'alimentation pour bébé de Philips AVENT, fabriqués à partir de matériaux alternatifs. Citons les tasses Magic et le système VIA, tous compatibles avec les tétines Philips AVENT.

Comment se fait-il que vous ne recommandiez pas de verser l'eau bouillante directement dans le biberon, alors que vous fabriquez des stérilisateurs à vapeur (à savoir à base d'eau bouillante) ?

Pour stériliser un biberon, l'eau à l'état de vapeur n'est pas utilisée pour préparer le lait. Il faut éviter de verser l'eau bouillante dans le biberon puis d'utiliser cette eau pour la préparation du biberon.

S'agissant de la migration du BPA, certaines preuves font état d'une migration accrue à haute température. Cette migration est nettement inférieure aux limites établies par l'EFSA. En juin 2008, la FDA américaine (Food and Drug Administration) a reconfirmé son opinion, acquise de longue date, quant à l'innocuité de l'utilisation de polycarbonate en contact avec les aliments, y compris les biberons. En 2007, l'Agence européenne de la sécurité des aliments a relevé le niveau de BPA considéré comme sans danger.

Néanmoins, si les parents sont inquiets, nous leur conseillons de faire bouillir l'eau directement dans une bouilloire et de la laisser refroidir dans ce récipient avant de la verser dans un biberon stérilisé.

Pourquoi fabriquez-vous des stérilisateurs pour micro-ondes, alors que vous ne recommandez pas l'utilisation de ce mode de cuisson pour réchauffer le biberon/le repas de bébé ?

D'abord, la stérilisation n'est pas le fait du micro-ondes, mais de la vapeur. Le micro-ondes n'est utilisé que pour chauffer l'eau qui se vaporise et qui stérilise. Les micro-ondes ne sont jamais en contact direct avec les biberons, puisque le stérilisateur sert d'intermédiaire.

Ensuite, les micro-ondes ne sont pas recommandés pour réchauffer du lait/un repas, car ils ne réchauffent pas uniformément, ce qui crée des points chauds dangereux pour le bébé.

Enfin, les micro-ondes peuvent altérer la nature du lait/de la nourriture et détruire les nutriments. Avant de nourrir bébé, vous devez vous assurer que la qualité du lait/de la nourriture est intacte. Seul le chauffe-biberon ou les techniques de chauffe traditionnelles (bain-marie) en sont garants.

Ces derniers mois, je n'ai pas respecté les conseils. J'ai versé de l'eau bouillante dans les biberons et j'ai aussi utilisé le micro-ondes pour chauffer du lait/de l'eau pour mon bébé. À présent, j'ai peur que sa santé soit en danger.

S'agissant de la migration du BPA, certaines preuves font état d'une migration accrue à haute température. Cette migration est nettement inférieure aux limites établies par l'EFSA. En juin 2008, la FDA américaine (Food and Drug Administration) a reconfirmé son opinion, acquise de longue date, quant à l'innocuité de l'utilisation de polycarbonate en contact avec les aliments, y compris les biberons. En 2007, l'Agence européenne de la sécurité des aliments a relevé le niveau de BPA considéré comme sans danger.

Si l'on en croit les informations données sur le site Internet de l'Agence européenne de la sécurité des aliments, un bébé de trois mois nourri au biberon, pesant environ 6 kg, devrait absorber plus de quatre fois le nombre habituel de biberons de lait maternisé par jour avant d'atteindre la DJA* (dose journalière admissible). Elle a reconfirmé cette position le 23 juillet 2008.

* La DJA correspond à l'estimation de la quantité d'une substance, exprimée en fonction du poids corporel, qui peut être ingérée par jour sans risque appréciable.

En ce qui concerne la préparation de nourriture/lait au micro-ondes, aucun tort n'a été causé. Revenez simplement à l'utilisation du chauffe-biberon ou aux méthodes de chauffe traditionnelles (bain-marie).

Le BPA est-il dangereux pour mon bébé ?

L'utilisation de BPA dans les systèmes d'alimentation des nourrissons, comme nos biberons, a été approuvée par différentes organisations sanitaires et agences alimentaires de renom dans le monde entier. Parmi ces pays, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Japon, la France, l'Allemagne, la Suède, la Norvège et le reste de l'Union européenne appliquent une réglementation rigoureuse à la consommation de produits pour bébés. En juin 2008, la FDA américaine (Food and Drug Administration) a reconfirmé son opinion, acquise de longue date, quant à l'innocuité de l'utilisation de polycarbonate en contact avec les aliments, y compris les biberons. En 2007, l'Agence européenne de la sécurité des aliments a relevé le niveau de BPA considéré comme sans danger.

Si l'on en croit les informations données sur le site Internet de l'Agence européenne de la sécurité des aliments, un bébé de trois mois nourri au biberon, pesant environ 6 kg, devrait absorber plus de quatre

fois le nombre habituel de biberons de lait maternisé par jour avant d'atteindre la DJA* (dose journalière admissible). Elle a reconfirmé cette position le 23 juillet 2008.

* La DJA correspond à l'estimation de la quantité d'une substance, exprimée en fonction du poids corporel, qui peut être ingérée par jour sans risque appréciable.